

SOCIÉTÉ OUEST-FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 Euros
Siège social : 10 rue du Breil – 35000 RENNES
377.714.654 RCS RENNES
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 26 MARS 2026

Le jeudi 26 mars 2026 à 14 h 30, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis sur convocation de son Président dans les locaux de la rédaction situés 91 rue du Faubourg St Honoré, 75008 PARIS et par visioconférence.

Monsieur David GUIRAUD, Président du Conseil de surveillance, préside la séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David GUIRAUD, Président
- Madame Christine BLANC-PATIN, Vice-Présidente, membre du Conseil de surveillance (en visioconférence)
- Madame Valérie COTTEREAU, membre du Conseil de surveillance (en visioconférence)
- Madame Annabel DESGRÉES DU LOÛ, membre du Conseil de surveillance, ayant donné pouvoir à Madame Christine BLANC-PATIN
- Monsieur Thierry MAILLARD, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Denis BOISSARD, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Paul HUTIN, représentant l'Association OUEST-FRANCE SOLIDARITÉ, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Pierre CHARPENTIER, membre du Conseil de surveillance
- Madame Elsa DA COSTA, membre du Conseil de surveillance, ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BOISSARD
- Monsieur Benoît LE GOAZIOU, représentant la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS (SIPA), membre du Conseil de surveillance
- Madame Laurence MÉHAIGNERIE, membre du Conseil de surveillance, ayant donné pouvoir à Monsieur David GUIRAUD

Assistent également à la réunion :

- Monsieur François-Xavier LEFRANC, Président du Directoire
- Monsieur Fabrice BAZARD, Directeur Général et Membre du Directoire
- Madame Maud LÉVRIER, Membre du Directoire
- Monsieur Olivier PORTE, Membre du Directoire
- Monsieur Fabrice BAKHOUCHE, Cogérant de la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS (SIPA)
- Madame Christelle GARREAU, secrétaire du CSE (en visioconférence)
- Monsieur Pascal PORTIER, représentant du CSE
- Monsieur Christophe BREDIN, représentant du CSE (en visioconférence)
- Madame Sylvie PIERRE, représentante du CSE (en visioconférence)
- Monsieur Samir OUACHATI, Directeur Juridique du Groupe SIPA OUEST-FRANCE
- Monsieur Frédéric AUBRY, Directeur Financier du Groupe SIPA OUEST-FRANCE
- Maître Laurent DRILLET, Avocat société FIDAL
- Madame Julie LE SAUX, Responsable juridique Corporate & immobilier du groupe SIPA OUEST-FRANCE (en visioconférence)

Sont absents et excusés :

- Monsieur Georges COUDRAY, membre honoraire du Conseil de Surveillance
- Monsieur Gwenaël CHEDALEUX, Commissaire aux comptes représentant la société KPMG S.A.

Le Conseil réunissant la présence effective de la majorité des membres du Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

Monsieur David GUIRAUD rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

1) [...]

2) Mandats du Directoire à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 juin 2026

- Décision à prendre par le Conseil de Surveillance sur la composition du futur Directoire
- Nomination du Directoire à effet du 23 juin 2026
- Proposition de nomination du Président du Directoire à effet du 23 juin 2026
- Proposition de nomination d'un Directeur Général à effet du 23 juin 2026
- [...]

3) Questions diverses

[...]

2. MANDATS DU DIRECTOIRE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2026

- Décision à prendre par le Conseil de surveillance sur la composition du futur Directoire

Le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION n° 1 : DECISION A PRENDRE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION DU FUTUR DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance, délibérant conformément aux dispositions de l'article 24-1° des statuts, décide, et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations de SIPA, de fixer à cinq (5) le nombre de membres du Directoire appelés à être nommés à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2026 pour une durée de TROIS (3) ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer au cours de l'année 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Nomination du Directoire à effet du 23 juin 2026

Le Président du Conseil de surveillance précise que le mandat de l'actuel Directoire arrivant à échéance au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer, le 23 juin 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il propose que les membres du Conseil de surveillance se prononcent sur le renouvellement du mandat de ses membres actuels.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION n° 2 : NOMINATION DU DIRECTOIRE A EFFET DU 23 JUIN 2026

Le Conseil de surveillance prend acte de l'arrivée du terme des mandats de membres du Directoire de Monsieur François-Xavier LEFRANC, de Monsieur Fabrice BAZARD, de Madame Maud LEVRIER et de Monsieur Olivier PORTE à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée, le 23 juin 2026, à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil de surveillance décide, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations de SIPA, de renouveler, pour une durée de TROIS (3) ans soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer, en 2029, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

- Monsieur François-Xavier LEFRANC demeurant [...]
- Monsieur Fabrice BAZARD demeurant [...]
- Madame Maud LEVRIER demeurant [...]
- Monsieur Olivier PORTE demeurant [...]

Chaque membre du Directoire a déclaré par avance qu'il accepterait le renouvellement de son mandat.

Chacun d'eux a déclaré, en outre, qu'il continuait de satisfaire à la limitation requise par la Loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de Sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il continuait de satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité, Monsieur Thierry MAILLARD s'abstenant.

RESOLUTION n° 3 : NOMINATION D'UN CINQUIEME MEMBRE DU DIRECTOIRE

En conséquence de la résolution n° 1 votée sur la détermination du nombre de membres du Directoire et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations de SIPA, le Conseil de surveillance décide de nommer, pour une durée de TROIS (3) ans à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer, le 23 juin 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Monsieur Frédéric AUBRY demeurant (....)

Monsieur Frédéric AUBRY a déclaré par avance qu'il accepterait sa nomination en qualité de membre du Directoire.

Il a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général unique, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité, Monsieur Thierry MAILLARD s'abstenant.

RÉSOLUTION N° 4 : POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Directoire disposera à compter du jour de sa nomination des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi et les Statuts aux Conseils de surveillance et aux Assemblées générales d'actionnaires.

Dans l'ordre interne, les limitations de pouvoirs prévues à l'article 27 des Statuts portées à la connaissance de chacun des membres du Directoire seront applicables au Directoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Proposition de nomination du Président du Directoire à effet du 23 juin 2026

Le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION n° 5 : PROPOSITION DE NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE A EFFET DU 23 JUIN 2026

Le Conseil de surveillance décide de renouveler Monsieur François-Xavier LEFRANC dans ses fonctions de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur François-Xavier LEFRANC disposera, en qualité de Président du Directoire, du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers. En cette qualité, Monsieur François-Xavier LEFRANC assurera également les fonctions de Directeur de la Publication au sens de l'article 6, alinéa 2, de la Loi du 29 juillet 1881.

Monsieur François-Xavier LEFRANC étant lié à la Société par un contrat de travail pour l'exercice de fonctions techniques distinctes, ce contrat de travail se poursuit aux conditions antérieurement définies, moyennant la même rémunération et les mêmes attributs que ceux qui s'appliquent à ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité, Monsieur Thierry MAILLARD s'abstenant.

- Proposition de nomination d'un Directeur Général à effet du 23 juin 2026

Le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION n° 6 : PROPOSITION DE NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL A EFFET DU 23 JUIN 2026

Le Conseil de surveillance décide, conformément à la faculté offerte par l'article 27 des statuts de la Société, de renouveler Monsieur Fabrice BAZARD dans ses fonctions de Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Fabrice BAZARD disposera en qualité de Directeur Général du même pouvoir de représentation de la Société à l'égard des tiers que le Président du Directoire.

Monsieur Fabrice BAZARD étant lié à la Société par un contrat de travail pour l'exercice de fonctions techniques distinctes, ce contrat de travail se poursuit aux conditions antérieurement définies, moyennant la même rémunération et les mêmes attributs que ceux qui s'appliquent à ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité, Monsieur Thierry MAILLARD s'abstenant.

[...]

RÉSOLUTION N° 12 : POUVOIRS

Le Conseil de surveillance confère tous pouvoirs au Président du Directoire, et plus largement, au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités légales requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David GUIRAUD rappelle que les débats et les décisions du Conseil de Surveillance sont confidentiels.

Les salariés seront informés dans les prochains jours des décisions prises, même si elles ne prendront effet que le 23 juin prochain.

Les documents relatifs à la présente séance seront envoyés aux membres du Conseil de surveillance.

3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est soulevée.

[...]

Extrait certifié conforme par
David GUIRAUD
Président du Conseil de surveillance